



divulgation d'information par mon assurance

Par **brijounette**, le **29/04/2015** à **14:07**

Bonjour,

Après avoir envoyé une LR-AR à mon patron, lui demandant de bien vouloir augmenter mon temps partiel et de me faire un aménagement de mes deux demi-journées en une, j'ai fait part à mon assurance (responsabilité civile) de mon intention de faire valoir le fait que je n'avais pas eu de réponse au bout d'un mois. Je suis tombée sur la même avocate qu'il y a deux mois, et cette fois le doute n'est plus possible! En effet, tout de suite après mon appel, mon patron a fait le courrier de réponse et l'a aussitôt fait partir. Grâce à elle, je ne pourrai pas le coincer mais par contre, je trouve impensable qu'on paye pour une assistance juridique qui va oeuvrer contre vous. Que puis-je faire pour leur faire connaître mon sentiment de révolte?

Par **miyako**, le **29/04/2015** à **14:27**

Bonjour,

expliquez-vous plus clairement, car on ne comprend rien à votre question.

Que vient faire votre assurance responsabilité civile dans cette affaire?

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **BBrecht37**, le **29/04/2015** à **15:40**

Bonjour,

Pour résumer :

- vous avez demandé un aménagement de votre temps partiel à votre employeur
- voyant qu'il traînait pour répondre, vous avez sollicité la protection juridique de votre assurance responsabilité civile
- votre employeur a accédé à votre demande, suite ou non à une intervention de la protection juridique de votre assurance

Vous avez donc obtenu ce que vous souhaitiez, à savoir l'augmentation et l'aménagement de votre temps partiel, c'est bien l'essentiel, non ?

Et si votre protection juridique est effectivement intervenue auprès de votre employeur (ce qui n'est absolument pas établi), elle a bien rempli sa mission puisque vous avez obtenu ce que vous demandiez...

Cordialement,